



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Inde

Question écrite n° 3731

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le protocole signe en novembre 1992 par son predecesseur, tendant a relancer la cooperation entre la France et l'Inde. Se referant notamment a une reponse ministerielle (question ecrite 24811, J.O. Senat, 29 mars 1993) il lui demande de lui repositionner favorablement les solutions francaises a l'egard de l'automatisation des centres de tri.

Texte de la réponse

Les discussions du groupe sectoriel franco-indien ont permis de presenter a la partie indienne la qualite de l'offre francaise en matiere d'automatisation de centres de tri, alliant la technologie performante developpee par notre industrie, notamment Cegelec et Gallet, et le savoir-faire de La Poste. Un certain nombre de projets sont en cours de realisation dans cette region du monde : en Coree, en Thaïlande, en Indonesie et aux Philippines. Par ailleurs, Somepost, filiale ingenierie de La Poste, et Gallet se positionnent sur des appels d'offre en Chine, a Taiwan, Hong-Kong et Singapour. Or, si pour l'equipement du premier centre de tri automatique (Bombay-Sud), l'Inde a choisi la filiale belge d'Alcatel, il reste sept centres de tri a equiper : Delhi, Bombay, Calcutta, Madras, Bangalore, Ahmedad, Hyderabad. Somepost fera une proposition lors du prochain appel d'offres pour l'equipement du centre de tri de Madras, qui est attendu dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3731

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1972

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2573